

---

## Compte rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 4 février 2013

---

Présents : MM. Jean-Pierre JORCIN – Gilbert PILLOUD – Gilbert SUIFFET – Pierre GAGNIERE – Yvan BOURGEOIS -

MMES Bérengère BOCH - Cécile BURDIN - Christelle ZAPILLON – Annick TOURT –

Procurations de : Marie-Laure FILLIOL à Christelle ZAPILLON – Romain GRAVIER à Bérengère BOCH – Sébastien PEANT à Yvan BOURGEOIS -

Secrétaire de séance : Gilbert SUIFFET -

➤ **Approbation du compte rendu du 12 décembre 2012**

Néant

➤ **Compte rendu de délégation d'attributions**

Néant

➤ **Projet Sablons**

La Société RELIER ARCHITECTURE avait établi et présenté un pré-projet pour l'aménagement du pied de pistes. Toutefois celui-ci est trop lourd à porter pour la commune qui de plus, n'a pas la maîtrise foncière de la totalité de la surface concernée.

Richard GRAVIER a manifesté son intérêt pour développer le secteur des Sablons, il est invité à présenter son projet.

Il indique qu'il a tout d'abord constaté que beaucoup de stations étrangères ont fait le choix de développer leur hôtellerie plutôt que des résidences de tourisme, avec une clientèle plus argentée et la pérennité des exploitations. De plus, les résidences MGM et le Criterium ont apporté une nouvelle clientèle plus haut de gamme.

Il a donc orienté son projet vers cette tendance, tout en respectant l'environnement des skieurs (conservation d'une piste de 30 m de large avec une pente de 8%).

Il propose de construire un hôtel comportant 50 chambres soit 100 lits, une garderie de 400 m<sup>2</sup>, des locaux pour l'Ecole de Ski (20 m<sup>2</sup>), un spa ouvert au public, 2 espaces de restauration (400 m<sup>2</sup> au total), un salon de thé et des parkings.

L'emprise de ce projet se trouve pour moitié sur des terrains appartenant à Louis Gravier et pour moitié sur des terrains appartenant à la commune.

Le conseil municipal constate que ce projet n'a plus la même orientation qu'au départ mais il est intéressant. Il nécessite une adaptation du PLU.

Il en sera rediscuté lors d'une prochaine réunion.

➤ **Liaison piétonne**

○ *Tranche conditionnelle*

Le lancement de cette tranche qui concerne le secteur du Pont du Mont-Cenis jusqu'au giratoire, avait été retardé dans l'attente du projet de maison de santé. Il faut prendre une décision pour la mise en route de cette tranche en 2013, mais pour des questions de sécurité, il serait peut être plus judicieux de poursuivre au-delà du pont du Folgoët (cheminement plus étroit, les gens marchent sur la route).

Il est décidé de se rapprocher du Maître d'œuvre, la société ABEST, pour étudier en fonction du coût, la possibilité de poursuivre cette partie et éventuellement la tranche conditionnelle.

○ *Tranche ferme : avenant Lot 2 – électricité*

Le marché du lot n° 2 Electricité consistait à l'installation de bornes d'éclairage public sur le tronçon compris entre le belvédère et l'abribus du Pont du Folgoët.

Les travaux de génie civil du lot n° 1 ont imposé le déplacement de deux candélabres existants, de plus des alimentations électriques ont été installées en attente dans les jardinières pour les illuminations.

Ces modifications font l'objet d'un avenant pour un montant de 2 586 € HT, soit 3 092.86 € TTC, ce qui porte le montant du marché de base à 19 998 € HT, soit 23 917.62 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve cet avenant et autorise le Maire à le signer.

➤ **Terrains : déclassement domaine public, vente, acquisition**

Lors de la réunion du 16 octobre 2012, il avait été décidé de faire payer une redevance à la chèvrerie chez Jo pour l'occupation du domaine public devant l'entrée du magasin. Plutôt que de payer une redevance, la famille Gravier souhaite acheter cette partie de terrain.

Le conseil municipal se prononce contre la vente de ce morceau de domaine public suite à un vote qui a donné les résultats suivants :

Contre 7, pour 1, abstentions 4.

D'autre part, pour permettre la construction de la maison multigénérationnelle, le conseil municipal confirme

- la vente à Monsieur et Madame Michel BOROT de 8 m<sup>2</sup> au même prix que les acquisitions du secteur (58 € le m<sup>2</sup>)

- la cession à l'OPAC des parcelles nécessaires à la construction de la maison multigénérationnelle.

➤ **Pôle Enfance :**

○ Demande de subvention

Accueil – loisirs :

Cet espace accueillera le centre de loisirs géré par le service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise.

Pour ce projet, les travaux de construction des locaux sont estimés à 481 540 € HT et peuvent bénéficier d'une subvention de la DETR à hauteur de 28 %, soit 134 831.20 €.

Halte garderie :

Cette structure remplacera la micro crèche d'une capacité de 9 enfants gérée par l'association les « Mini Pouss' ».

Le coût de ce projet s'élève à 483 861 € HT et peut bénéficier de subventions selon le plan de financement ci-après.

Subvention CNAF	120 000.00 €	24.80 %
POIA (CSDEVHMMV)	267 088.80 €	55.20 %
Autofinancement	96 772.20 €	20.00 %
<b>TOTAL</b>	<b>483 861.00 €</b>	<b>100.00 %</b>

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants.

○ Actes de réservation

Le conseil autorise le Maire à signer les compromis et les contrats de réservation avec l'OPAC pour :

- L'espace accueil-loisirs pour un montant de 481 540 € HT,

- La halte garderie pour un montant de 483 861 € HT.

➤ **Demande de subvention aire de jeux Plan d'eau**

L'aménagement d'une aire de jeux a été prévu dans le cadre de la création d'un plan d'eau à Herbefin.

Cet espace enfants accueillera des jeux originaux ciblant la tranche d'âge 2 – 11 ans dans un espace de divertissement ludique autour du thème du Chemin de Fer Fell et en lien avec l'eau. Il sera également certifié BBC – HQE.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la convention de stations durables et programme d'espace valléen Haute Maurienne Vanoise et peut, à ce titre, bénéficier d'une subvention du Département selon le plan de financement ci-dessous.

Subvention Conseil Général	13 500.00 €	45 %
Autofinancement	16 500.00 €	55 %
<b>TOTAL</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>100 %</b>

Le conseil municipal approuve ce projet et autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention.

➤ **Autorisation de travaux d'amélioration piste Flambeau**

Le conseil municipal autorise la SE2MC à réaliser des travaux d'aménagement de la piste de Flambeau sur les parcelles G 583 ET G 584 appartenant à la commune afin de réduire le dévers. Ces travaux sont soumis à permis d'aménager.

➤ **Projet de parkings Rue des Jardins**

Pierre GAGNIERE indique qu'il a rencontré tous les propriétaires des jardins situés entre le cinéma et la Maison BOUVIER. Tous seraient d'accord pour que la commune construise un parking à cet emplacement à condition de pouvoir récupérer un jardin ensuite.

Il faut maintenant s'assurer de la faisabilité de ce projet en faisant réaliser des études, notamment de sol.

➤ **Projet d'agrandissement du cabinet médical de Lanslevillard**

La commune de Lanslevillard envisage d'agrandir le cabinet médical côté front de neige. Ce projet nécessite l'acquisition de 30 m<sup>2</sup> de terrain situés sur la parcelle 2 079 « Sous l'école » appartenant à la commune de LANSLEBOURG. Le conseil municipal donne un accord de principe à cette vente dont les conditions seront définies ultérieurement.

Vote : Oui 6 non 5 abs 1.

➤ **Inventaire chalets d'alpage**

Un inventaire des chalets d'alpage doit être annexé au PLU afin de permettre leur éventuelle réhabilitation, si les conditions sont requises. Il faut donc recenser tous les chalets y compris les ruines (photos, localisation...). Les conseillers municipaux sont sollicités pour participer à cet inventaire dès que les conditions le permettront.

➤ **Personnel communal : modification du tableau des emplois / création d'emploi**

*Suppression* d'un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe et *création* d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

*Suppression* d'un emploi de garde champêtre principal et *création* d'un emploi de garde champêtre chef.

*Création de poste chargé de mission bois énergie*

Dans le cadre de la mise en place en partenariat avec l'ADEME d'une initiative pour la modernisation des équipements individuels de chauffage au bois, le Maire propose de recruter pour une durée de deux ans maximum un(e) chargé(e) de mission « bois-énergie » qui assurera les missions suivantes :

- Mission de pilotage
  - Lancement et déploiement du plan d'actions,
  - Information, animation et communication auprès des partenaires,
  - Gestion du fonds d'investissement,
- Mission de terrain
  - Information, animation et communication auprès des habitants,
  - Instruction des dossiers.

Le Conseil Municipal décide de créer cet emploi dans les conditions suivantes :

- contrat d'une durée de un an avec possibilité de renouvellement pour un an,
- rémunération mensuelle brute sera égale à 35/35<sup>ème</sup> de la rémunération afférente à l'indice brut 379, indice majoré 349, en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

#### ➤ **Adhésion CAUE**

La commune de Lanslebourg ayant pris connaissance des missions du CAUE de la Savoie et du contrat d'objectifs offrant une aide à la consultance architecturale (mise en place et évaluation annuelle) et une assistance technique pluridisciplinaire gratuite auprès de la commune (limitée à 3 jours par an) décide d'adhérer à cet organisme qui a pour but de promouvoir la qualité de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement en Savoie, et de verser une cotisation sur la base de 0.10 € par habitant et par an (minimum 40 €).

Cette délibération prise, seul un appel de cotisation sera effectué annuellement.

#### ➤ **Atelier communal**

Une étude a démontré la présence d'amiante et de peinture au plomb sur éléments métalliques à l'atelier communal.

Un devis a été réalisé pour le désamiantage, il s'élève à 30 000 €, nous attendons le chiffrage pour la peinture au plomb et diverses propositions pour la réhabilitation de l'atelier.

#### ➤ **Questions diverses**

*Comice agricole à St Michel de Maurienne :*

La commune participera par l'acquisition d'une cloche n° 4 à 260 €.

*Conventions avec les agriculteurs pour la fumière :* à finaliser.

*Neige sur parcours de santé :* attention pour l'an prochain.

*Problème de glace dans les rues (Turra, Arc),* le produit commandé pour les trottoirs sera utilisé dans les rues.

*Déneigement Canton / Ste Marie :* des barrières ont été mises en place pour éviter qu'une voiture glisse. Le déneigement est particulièrement difficile dans ce secteur.

*Stationnement :* un camion d'un saisonnier est garé sous les Edelweiss et gêne le stationnement des véhicules qui vont aux containers (voir avec les Edelweiss). D'une manière plus générale, il faut réfléchir au stationnement des camions des saisonniers.

*Rythmes scolaires :* en vue d'un positionnement territorial (conseils d'école, communes, CCHMV) une réunion avec les Maires est prévue le 21 février.

*Chiens de traîneaux :* Christophe Caron a fait un courrier demandant plus de pistes damées et l'autorisation de disposer d'un circuit plus long sur le Mont-Cenis. Pour la commune, comme pour la station, il n'y a pas de possibilité de sortir du champ du domaine skiable et du PIDA.

*Salle du Quartier Napoléon :* du matériel du service animation a été entreposé dans ce local.

*Animation :* Demander à l'OTI d'afficher le programme de la saison à l'auditorium.

*Résidences Les Alpages et les Valmonts :* sont-elles à jour du paiement de l'assainissement et de l'eau ?

La séance est levée à 0 h 15.